

Facture abusive de l'expert comptable.

Par manambato, le 16/06/2008 à 17:45

Bonjour

Je viens de racheter le fond de commerce d'un restaurant et ai créé une sarl. Je me suis fait accompagner par par une entreprise de gestion(la même qui s'occupait de la comptabilité de l'ancien propriétaire). J'ai demandé un devis et un montant pour cet accompagnement qui comprenait la réalisation de deux prévisionnels d"après l'ancien exercice, un rendez vous dans une banque et l'incription aux diverses organismes. A ma demande de devis le comptable m'a répondu "qu'on s'arrangera". J'ai donc cru qu'il faisait un geste commercial pour garder le restaurant dans sa clientèle ou qu'il avait compté cela dans le prévisionnel avec la gestion de la sarl qui s'élève a 3900 euros HT par an.

Je n'ai signé aucun ordre de mission et aucun contrat ni devis.

J'ai reçu une facture a payer avant la fin du mois de 3000 euros HT,facture qui n'est même pas détaillée.Le prix me semble abusif ainsi que la manière. Que dois je faire?

Merci pour votre conseil par avance.

Cordialement

Manambato

Par reno_8, le 16/06/2008 à 23:44

Tant que vous n'avez signer aucun contrat, convention ou lettre de mission avec cet expert comptable, vous n'avez rien à payer;

Par contre 3800 € pour ce genre de dossier c'est tout a fait raisonnable comme tarif